

Appel aux dirigeants des entreprises handi-engagées

Objet : Taxe d'apprentissage : aidez-nous à poursuivre notre action pour l'employabilité des jeunes handicapés

Votre entreprise a rejoint le manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique signé le 13 novembre, au siège du groupe Les Echos - Le Parisien, par plus de 100 employeurs. Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, a déclaré dès septembre y souscrire pleinement et voir « dans cette démarche la volonté de nos entreprises de s'inscrire dans un mouvement sociétal profond attendu par nos concitoyens et notamment par nos jeunes ».

Seule organisation de jeunes membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), la FÉDÉEH salue en effet cette dynamique convergente avec l'action qu'elle déploie depuis dix ans au côté de 80 entreprises pour conforter le continuum de formation jusqu'à l'emploi de **1 500 jeunes handicapés par an** : tutorats scolaires, parrainages individuels d'orientation ou d'insertion professionnelle, handicafés©, duoday, bourses d'études, sensibilisation, etc.

L'engagement sociétal de votre entreprise est d'autant plus essentiel qu'en 2020 la réforme de l'OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés) bouleverse le modèle économique des acteurs associatifs agissant en amont de l'insertion professionnelle notamment pour conseiller parents et élèves, lutter contre les décrochages scolaires, wmobiliser, élever le degré d'ambition et développer les compétences transversales des jeunes handicapés.

Ainsi, les tutorats que déploie la FÉDÉEH en partenariat avec plus de 30 établissements secondaires et supérieurs étaient en novembre 2018 la seule expérience inspirante en matière de handicap distinguée lors de la conférence de comparaisons internationales sur *l'éducation à l'orientation* organisée par le CNESCO, le CESE, France stratégie et le Centre international d'études pédagogiques ([Comment construire un parcours d'orientation tout au long de la scolarité ?](#)).

Dans un contexte de baisse des subventions, la FÉDÉEH a pu, en 2019, maintenir son activité grâce à la taxe d'apprentissage qu'elle est habilitée à percevoir nationalement par les ministères de l'éducation et du travail. **Face à l'urgence d'un nouveau modèle financier pour nos actions auprès de jeunes et de leurs familles, souvent démunis pour compenser des situations de handicap très pénalisantes, nous espérons que vous pourrez, au moyen de cette taxe ou selon d'autres modalités, rejoindre les entreprises mobilisées à nos côtés pour une société plus inclusive.**

En espérant que vous pourrez répondre favorablement à cet appel, je me tiens à votre disposition pour envisager toute perspective de partenariat en rapport avec votre politique handicap.



Pierre MIGNONAT

Jeune diplômé en situation de handicap

Co-référent du groupe d'entraide « mobilité internationale »

Président de la FÉDÉEH

Liens :

[Page taxe d'apprentissage du site de la FÉDÉEH](#)

[Flyer taxe d'apprentissage](#)

Secrétariat : 06 01 79 14 24

Représentation de la jeunesse mobilisée pour une société inclusive en matière de handicap, la *Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap* accompagne ses bénévoles dans la mise en place d'actions pour l'autonomie et la réussite des jeunes handicapés.

Actions d'émulation entre jeunes :

- tutorats étudiants collectifs de collégiens et lycéens handicapés
- parrainages individuels dans les études et vers l'emploi
- groupes thématiques d'entraide entre jeunes handicapés
- formations à la culture inclusive des élèves, étudiants et services civiques
- espaces conseil (salons d'orientation et professionnels)
- actions campus inclusifs (sensi, sport...)

Actions avec les entreprises :

- bourses d'études
- insertion professionnelle (duoday, sourcing handicapés, parrainages)
- coaching recherche emploi
- sensibilisations, formations, team building
- sponsoring (challenges sportifs, actions campus)
- mécénat (financier, en nature, de compétences, produits partage, abondement...)
- taxe d'apprentissage

Parties prenantes en chiffres :

- **80 entreprises** dont 4 membres : Accenture, Disneyland Paris, Groupe Renault, Sopra Steria
- **1500 jeunes bénéficiaires handicapés** dont 800 adhérents de notre réseau d'entraide
- **65 associations étudiantes membres** dont :
 - 14 fédérations nationales de filières :
 - sciences juridiques et sociales, sciences de l'ingénieur, sciences universitaires
 - médecine, pharmacie, soins dentaires, obstétrique, soins infirmiers, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, kinésithérapie
 - STAPS, géographie
 - 4 fédérations territoriales étudiantes : Alsace, Bretagne occidentale, Lorraine, Paris
 - 18 associations d'écoles de commerce, 15 d'écoles d'ingénieurs, 12 universitaires
- **40 établissements d'enseignement supérieur** partenaires dont 25 membres
- **15 établissements d'enseignement secondaire** sous conventions
- **20 associations spécialisées** membres

Administrateurs : 15 jeunes handicapés ; 10 associations étudiantes ; 5 membres ressources

Date clés depuis la fondation en 2010 :

Depuis 2011 : convention cadre avec le ministère de l'Éducation nationale

Depuis 2014 : agrément national association éducative complémentaire de l'enseignement public

Depuis 2015 : lauréate et membre de la communauté "La France s'engage"

Depuis 2016 : agrément national d'association de jeunesse et d'éducation populaire

Depuis 2017 : seule orga de jeunes au CNCPH / Copil service civique dans l'enseignement supérieur
plaidoyer avec la CGE auprès de l'ONU pour un statut international d'étudiant handicapé

Depuis 2018 : habilitation taxe d'apprentissage / agrément service civique / Comité de pilotage Duoday

Depuis 2019 : plaidoyer : handicap parmi les thèmes prioritaires du service sanitaire des étudiants en santé

Depuis 2020 : intégration du comité de gouvernance du Conseil national consultatif des personnes handicapées

2014-2018 : partenaire national de la fondation Harmonie solidarités

La FÉDÉEH est membre de